

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE L'AGGLOMERATION BEAUVAISIEENNE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021 à 10 heures 00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à SAVIGNIES, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, Président.

PRESENTS : MM GLODT DELAPLACE LAQUITTANT DEBUYSERE LELEUX VANDE BURIE BIZET MAILLET BRETON AMBROISE PAUCHET DESANGLOIS BELLIARD HODENCQ CARPENTIER GAUDISSERT VAN WALLEGHEM GLACET LANCEL LEVOIR CUVILLIER LAUDE LEULLIER GILLE DOUVILLE LEREBOUR ELIE GAUCHERELLE REBOURS DEVILLERS DEVELENNES RONSEAUX GAILLARD MOITTIE FRONTICE LEFAUX FAUQUEUX VERSCHAEVE CHEVEUX DE L'HAMAIDE FERNANDES HUGER BIENAIME TRANCART DELARGILLIERE BAILLEUX PETIT PLESSIER GRAVELLE LETTELIER RAMEZ POISSON ANTY DURIEZ JUMEL LEMOINE LEJEUNE LEFEVRE BOQUET CAUDRON PEYROUNET DEMONCHY DOISE LEROUX REDREAU FOURNIER

POUVOIRS :

Mme JACQUES, délégués de LAVERSINES a donné pouvoir à Mr LEFAUX
Mr RIMBERT, délégué de LIHUS a donné pouvoir à Mme MOITTIE
Mr DRELY, délégué de HERCHIES a donné pouvoir à Mr ELIE
Mr BOUTELEUX, délégué de FONTENAY TORCY a donné pouvoir à Mr CARPENTIER
Mr VANDENABEELE, délégué de TILLE a donné pouvoir à Mr DEMONCHY
Mr BAGUET, délégué de SONGEONS, a donné pouvoir à Mme BELLART

ABSENTS EXCUSES : MM HUBERT YVER MAQUAIRE PROASKAT DELANDE AMANS HACQUE

Mme Annie HUGER, déléguée suppléante du Mont St Adrien a été élue secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 MARS 2021

Dans un premier temps, le Président fait procéder à l'approbation des délibérations du comité syndical du 3 Mars 2021

L'assemblée approuve à l'unanimité ces délibérations. Le Président présente, ensuite les décisions du bureau prises le 2 Juin 2021

BUDGET ANNEXE DEFENSE INCENDIE

- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Compte de gestion 2020
- Budget primitif 2021
- Hydrants 2021
- Ecritures d'ordre *non budgétaires* à passer (délibération obligatoire afin que le trésorier passe ces écritures) pour les opérations liées au transfert des travaux de DI aux communes pour un montant de 18 961 982.12 euros
- Signature convention GERBEROY – étalement de la dette

▲ **BUDGET PRINCIPAL AEP**

- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Compte de gestion 2020
- Budget primitif 2021
- Etat de la dette
- Point sur les travaux 2020
- Point sur les travaux 2021
- Lancement d'une consultation pour les travaux de liaison Savignies/ St Germain la Poterie
- Établissement d'une convention avec un particulier dans le cadre des travaux susvisés (passage de canalisation en domaine privé)
- Vente d'une parcelle de terre à TROUSSURES
- Point sur la procédure d'expropriation des parcelles de captage de Fouquénies avec la révision de la DUP sur l'exploitation dudit captage

▲ **QUESTIONS DIVERSES**

- Adhésion au COS ou au CNAS
- Modification de la délibération du RIFSEEP

L'assemblée approuve à l'unanimité ces délibérations. Le Président présente, ensuite les décisions du bureau prises le 2 juin 2021.

DECISION DU BUREAU

- Présentation du rapport d'analyse de la consultation des réservoirs Ernemont/Préwillers
- Mise au point sur les travaux 2021
- Adhésion au centre de gestion – médecine du travail
- Temps de travail 1607h par an
- Création du site internet
- Mise en place – gestion M57
- Vente du captage de Troussures/Auneuil à Mr Muller – fixation d'un prix de vente et modalité

2 – Modification de la délibération du 03/09/2020 « Attribution des délégations du Bureau »

Le Président explique qu'il faut modifier la mention « du code des Marchés par du code de la commande publique » dans la délibération du 3 septembre 2020.

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification de la délibération.

3- Rapport sur la consultation et l'attribution des marchés suivants :

- **Réservoir Ernemont Boutavent et Préwillers**

La consultation porte sur les travaux de réhabilitation du réservoir de Ernemont Boutavent et celui de Préwillers.

Le marché est décomposé en deux tranches de travaux :

- Tranche ferme réservoir de Ernemont Boutavent
- Tranche optionnelle n°1 ave le réservoir de Prévillers
Le budget estimatif est de 565 000 €uros HT
La consultation a été lancée en avril 2021- offres ont été remises le 21/05/2021
Trois entreprises ont remis une offre :
- ETANDEX
- Le Groupement RESINA/VENEQUE
- TEOS

Après analyse des offres, la proposition de l'entreprise ETANDEX a été rejetée (offre irrecevable)

L'offre retenue est l'entreprise « le Groupement RESINA/VENEQUE

- **Révision de la DUP captage de Fouquenies**

Au vu des critères analysés, il est proposé de retenir l'offre d'AMODIAG pour un montant de 18 886.00 € HT, sous réserve de présenter l'ensemble des pièces candidatures et des pièces attributaires demandées dans les délais définis. A défaut l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

4 – Point budgétaire – Défense incendie

Mr le Président donne la parole à Mme Belliard, vice-présidente chargée des affaires financières. Mme Belliard fait un récapitulatif sur le budget défense incendie aux membres non présents lors de la présentation du budget.

budget défense incendie – section fonctionnement dépense/recette

Chapitre	Budgétisé 2021	Réalisé au 18/06/2021	%	Disponible au 18/06/2021	%
Fonctionnement-Dépense	891 143,18 €	672,21 €	0,08	890 470,97 €	99,92
Fonctionnement-Recette	891 143,18 €	768 396,18 €	86,23	122 747,00 €	35,07

5 – Point budgétaire – eau potable

Mme Belliard, vice-présidente, présente le budget eau potable arrêté au 18 juin 2021 aux membres non présents lors de la présentation du budget le 3 mars 2021.

budget eau potable – section fonctionnement dépense/recette

Chapitre	Budgétisé 2021	Réalisé au 18/06/2021	%	Disponible au 18/06/2021	%
Fonctionnement-Dépense	20 659 197,49 €	498 281,28 €	2,41	20 160 916,21 €	97,59
Fonctionnement-Recette	20 659 197,49 €	4 054 125,81 €	19,62	16 605 071,68 €	80,37

**budget eau potable – section investissement
dépense/recette**

CHAPITRE	Budgétisé 2021	Réalisé au 18/06/2021	%	Disponible au 18/06/2021	%
Investissement-Dépense	19 630 548,35 €	1 436 567,65 €	7,31	18 193 980,70 €	92,68
Investissement-Recette	19 630 548,35 €	881 591,83 €	4,49	18 748 956,52 €	95,50

6 – Point sur les travaux et les subventions 2020/2021 – Décision modificative eau potable

Voté au BP 2021	CRBP 2021	Réalisé 2021	Disponible au 18/06/2021	%
Opération-2020	137 276,12 €	29 695,68 €	107 580,44 €	78,37
Voté au BP 2021	PREVISION 2021	Mandaté au 18/06/2021	Disponible au 18/06/2021	%
Chapitre 23	3 425 000,00 €	822 773,17 €	2 602 226,83 €	75,97
TOTAL	3 562 276,12 €	852 468,85 €	2 709 807,27 €	76,06

Décision modificative – intégrer le solde des restes à réaliser si travaux achevés de l'opération 2020 au chapitre 23.

7 – CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU PLUVIALE SUR LA ZAC NOVAPARC- DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr le Président rappelle l'accord passé avec la CAB et le SIEAB concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la ZAC BEAUVAIS TILLE. (Délibération 15/2018 du 5 mars 2018)

Le Président demande l'autorisation de signature de la convention relative aux conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau pluviale sur la ZAC NOVAPARC.

Les parties s'entendent pour désigner la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme maître d'ouvrage coordonnateur de l'opération d'aménagements publics.

Les membres approuvent à l'unanimité

8 - GESTION DU PERSONNEL

- Adhésion au centre de gestion – médecine du travail

M. Le Président rappelle qu'une les secrétaires souhaitent continuer à être suivi par le CDG..

Nous avons une convention avec Médisis, que nous allons radier pour l'année prochaine. La cotisation annuelle était de 180 Euros.

Concernant le CDG, l'effectif de notre collectivité étant de 2 agents tous statuts confondus, le tarif est de 110 euros/visite. Pour adhérer au CDG, il faut donc prendre une délibération.

Les membres approuvent à l'unanimité

- Projet de délibération du temps de travail - 1607h/an

La durée du travail effectif dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine, au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2022. Cependant, le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Pour mettre en place l'annualisation, on nous demande de délibérer avant la fin de l'année.

Le Président expose l'obligation au syndicat de délibérer sur le temps forfaitaire de 1607 heures par an.

Les membres approuvent à l'unanimité

9 - AUTORISATION POUR CANDIDATURE - GESTION M57 ET MISE EN PLACE

La DDFIP recherche des candidats (collectivités, syndicats...) de préfigureurs de la nomenclature M57.

Le syndicat serait intéressé pour expérimenter la M57 et le compte financier unique.

Le référentiel M57 a été conçu pour être applicable par les différentes catégories de collectivités territoriales. Il constitue en cela une simplification administrative majeure.

Notre candidature doit être transmise avant le 1^{er} juillet 2021 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022.

10 - POINT SUR LA VENTE DU CAPTAGE DE TROUSSURES/AUNEUIL (APRES CONSULTATION AUPRES DE LA TRESORERIE)

Mr le Président informe les membres sur une éventuelle vente d'un terrain à Troussures/Auneuil et abandonner le captage sur la parcelle.

Nous avons demandé l'avis aux domaines au mois d'avril et nous avons eu un retour le 18/06/21, soit 1€/m².

Nous avons également demandé à la trésorerie pour une confirmation concernant la procédure à suivre suite à la vente de la parcelle de Troussures :

- Avis des domaines
- Retrouver la valeur d'acquisition
- Constater les amortissements
- Evaluer la plus-value ou moins-value
- Cession de bien-écritures - DM

11- DIVERS

DEFENSE INCENDIE – RETOUR DU PATRIMOINE AUX COMMUNES DELIBERATION ET CERTIFICAT

Nous avons été relancés par la trésorerie, sur les communes qui n'ont pas encore fait parvenir leur délibération ainsi que le certificat de transfert.

Nous relançons les communes concernées.

La séance est levée à 11h45